



Mission Événements Indésirables Graves en Santé

CHARTRE de collaboration entre le CCECQA et les professionnels de santé, les établissements de santé et les établissements médicosociaux en Nouvelle-Aquitaine

La mission EIGS est une des activités du *Comité de Coordination de l'Évaluation Clinique et de la Qualité en Nouvelle-Aquitaine* (CCECQA) au titre de Structure Régionale d'Appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité des patients pour la Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien financier de l'ARS.

Cette chartre a pour objet de préciser :

- ⊖ Les modalités de sollicitation et d'intervention des professionnels de la mission Événements Indésirables Graves associés aux soins (EIGS);
- Les engagements réciproques des acteurs.

❖ Les objectifs de l'accompagnement

L'accompagnement de la prise en charge d'un EIGS a pour objectif d'améliorer la compréhension de sa survenue, les modalités de sécurité, de gestion des risques et de qualité des soins qui permettront, grâce aux plans d'actions, de les éviter.

Son but est également d'apporter aux équipes les ressources pédagogiques nécessaires au développement de leurs compétences et de leur autonomie dans l'analyse des EIGS.

❖ Les modalités d'accompagnement

Les professionnels de la mission EIGS, praticiens et cadres de santé, sont sollicités directement par un professionnel de la structure concernée par un EIGS. L'accompagnement peut être réalisé selon plusieurs modalités :

- Conseil lors du signalement, aide à la déclaration des EIGS
- Soutien méthodologique et scientifique lors de la réalisation d'une Analyse approfondie des causes (AAC)
- Relecture d'un compte rendu d'AAC réalisé par les professionnels de santé
- À la demande de l'établissement, participation à la réunion d'analyse approfondie des Causes (AAC) d'un EIGS selon des modalités à définir (Co animation, accompagnement ...)
- Suivi du plan d'actions à 6 mois

Dans tous les cas, lors de toute rencontre d'analyse approfondie des causes (AAC) d'un EIGS, il est demandé aux professionnels de santé de présenter leur(s) cas clinique.

Aucune analyse approfondie des causes (AAC) d'EIGS ne pourra être réalisée par le CCECQA sans le recueil préalable des données patient / résident, nécessaires à la compréhension des faits. Ces données sont a minima : transmissions, observations, traitements, compte-rendus.

Le CCECQA s'engage à mener son intervention dans un climat de confiance réciproque, en toute confidentialité, impartialité et indépendance.

❖ Traitement des données

Dans le cadre de son règlement intérieur, le secret professionnel s'applique à l'ensemble de l'équipe du CCECQA et de ses intervenants.

Les éléments de dossier indispensables à l'analyse approfondie des causes (AAC) de l'EIGS sont obligatoirement échangés via une messagerie sécurisée (MS Santé).

Les données personnelles relatives à l'analyse approfondie des causes d'un EIGS font l'objet d'un traitement de données, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) <https://eurlex.europa.eu/legalcontent/FR/TXT/PDF/?from=FR&uri=CELEX:32016R0679>) et la chartre de protection des données du CCECQA.



Mission Événements Indésirables Graves en Santé

Des données agrégées et anonymes sont produites sous forme de statistiques à l'intention de la FORAP, de l'ARS et de l'HAS, conformément au décret n°2016-1606.

Les supports produits par le CCECQA dans le cadre d'une AAC (diaporama, compte rendu...) sont uniquement transmis à l'établissement demandeur. Celui-ci pourra les mobiliser auprès de ses instances, des tutelles ou autres demandeurs.

Le CCECQA ne transmet aucun document relatif à une AAC à l'ARS ou autres tiers externes.

❖ *Les engagements réciproques*

- Les analyses sont réalisées à la demande des établissements
- Si besoin le CCECQA au cours de son analyse, pourra conseiller le signalement aux vigilances.
- Si besoin, le CCECQA sollicitera son réseau de cliniciens en appui, avec l'accord de l'établissement.
- La méthode d'analyse utilisée est la méthode ALARME.

Les structures s'engagent à mobiliser tous les acteurs (soignants, encadrement, logistique, pharmacie...) impliqués dans l'événement concerné afin d'assurer la qualité de l'analyse. Ils mobilisent également la direction, la commission médicale d'établissement (CME) ou le médecin coordonnateur, l'encadrement des soins et la cellule qualité gestion des risques.

Dans un but de partage de connaissances et avec l'accord préalable des établissements ou des soignants, le CCECQA peut être amené à publier ou à présenter lors de journées, de façon anonyme, des retours d'expériences et toute information utile à l'amélioration de la sécurité des soins.

Fait à Pessac le 23 mai 2022

Entre

Le CCECQA

Et l'établissement :

Président du Ccecqa

Dr Jean-Marc Faucheux